



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 074-267410173-20251224-ARR\_2025\_2-AI

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS**

**N°02/2025**

**ARRETE**

**ARRETE TEMPORAIRE DE DELEGATION DE SIGNATURE A  
MADAME CLAUDETTE ABBE DAVOINE**

**Le Président du C.C.A.S. de la commune de Saint-Gervais-les-Bains,**

Vu l'article R 123-23 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération n°2020/011 du 06 juillet 2020 relative à l'installation de la Commission Administrative, rendue exécutoire le 15 juillet 2020

Vu la délibération n°2020/012 du 06 juillet 2020 relative à l'élection du Vice-Président, rendue exécutoire le 15 juillet 2020

Considérant que Madame Claudette ABBE DAVOINE apparaît en qualité de Vice-Présidente du C.C.A.S. dans la délibération sus-mentionnée,

Considérant que Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président, est absent du territoire communal du vendredi 2 janvier 2026 au mercredi 14 janvier 2026 inclus,

Considérant que malgré son absence du territoire communal, Monsieur Jean-Marc PEILLEX pourrait être amené à signer des documents officiels depuis l'étranger en sa qualité de Président du CCAS,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Pendant l'absence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président, du vendredi 2 janvier 2026 au mercredi 14 janvier 2026 inclus, Madame Claudette ABBE DAVOINE, Vice-Présidente du C.C.A.S. est autorisée à signer tous les documents émanant du C.C.A.S. en lieu et place de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Président.

La signature de Madame Claudette ABBE DAVOINE devra être précédée de la formule suivante : « Pour le Président absent,

Par délégation de Monsieur le Président,  
Claudette ABBE DAVOINE. »

**Article 2**

Monsieur le Président du C.C.A.S de la Commune de Saint-Gervais et Madame le Comptable Public de la Commune, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.



Télétransmis en Sous-Préfecture le  
Notifié à la Vice-présidente le  
Mis en ligne le

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE  
T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com  
Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64  
Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33